

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

PROCES-VERBAL

Convocation adressée le 10 novembre 2022 avec l'ordre du jour suivant :

- I) Approbation du procès-verbal de la séance du 22/09/2022
- II) Approbation de l'ordre du jour
- III) Intégrations et modifications au sein des commissions municipales
- IV) Relais Petite Enfance « La Bulle d'Air » mutualisé entre les communes de Laneuveville-devant-Nancy et Jarville-la-Malgrange : création du poste de responsable de Relais Petite Enfance
- V) Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Métropole du Grand Nancy
- VI) Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole du Grand Nancy
- VII) Rapport d'activité et de développement durable 2021 de la Métropole du Grand Nancy

Présents :

MM. DA CUNHA - GAVRILOFF – Mme COLIN – MM. Patrice MARCHAL - BRAUN –
Mmes CHARPENTIER - BAMBES – M. BERNARD – Mme CAROMEL – MM. NDIAYE -
KLEINCLAUSS - LOMBARD – Mme PEREIRA – M. Dimitri MARCHAL – Mmes COLLARD - PICARD –
M. FREMY – Mme GAVRILOFF – M. LAURENT – Mmes PELTE – BAZIN – MM. AIMÉ – OMARI –
Mme TROUVÉ-VALLÉE

Absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mme VERNEAU donne pouvoir à M. DA CUNHA
M. ECUYER donne pouvoir à Mme COLIN
Mme RICHARD donne pouvoir à M. BERNARD
Mme EDZIMBI-LOLO donne pouvoir à M. LOMBARD

Absent excusé :

M. DEGEILH

A été nommée secrétaire : Axelle PICARD

Avant de débiter l'ordre du jour, comme je sais que le sujet intéresse certaines personnes, je vais vous dire quelques mots comme je m'y étais engagé lors du Conseil municipal du 7 avril de vous tenir informés de l'avancée du projet de contournement de Saint-Nicolas-de-Port, que j'appellerai d'ailleurs projet de contournement Saint-Nicolas-de-Port/Ville-en-Vermois.

Pour rappel, j'avais dit lors du Conseil municipal du 7 avril que le fait que deux maires de cette commune le réclame notamment Ville-en-Vermois/Saint-Nicolas-de-Port n'empêchait pas la commune de Laneuveville de s'impliquer dans ce projet-là et j'avais dit à ce moment-là que nous prenions une part active dans l'avancée de ce projet pour une raison très simple c'est que bien évidemment, comme Monsieur LAURENT l'avait souligné, il y aura davantage de camions en raison des deux projets importants de NOVACARB, projet de centrale de cogénération biomasse NOVAWOOD et le projet de centrale CSR NOVASTEAM. Vous dire que j'avais dit lors de ce Conseil que pour ma part je ne me répandais pas particulièrement dans la presse sur ce dossier-là, ce n'était pas ma volonté et la volonté de mon équipe en tout cas on se tient à cette idée-là.

C'est vrai que ça s'oppose un peu avec l'image que certaines personnes véhiculent de ma personne en m'appelant le « moi je », je suis plutôt le contraire, plutôt discret et en l'occurrence je préfère mettre les autres

en avant que moi-même. Je vais vous relater en tout cas ce que j'avais mis en place. Comme je vous l'avais dit : première réunion le 4 février dans cette salle avec tous les potentiels financeurs Région, Métropole, Conseil Départemental 54, l'Etat et également le Député BAZIN et le Sénateur HUSSON, Préfecture et les deux communes de Saint-Nicolas-de-Port/Ville-en-Vermois représentées par leur Maire respectif. Je l'avais dit à ce moment-là et en tout cas ça a été tenu je souhaitais que personne ne s'approprie politiquement ce projet afin qu'il avance, que nous puissions nous revoir rapidement afin de faire un point sur le financement de ce projet, qu'un porteur soit clairement identifié ça l'a été avec le Conseil départemental 54 et que les futures réunions ne se déroulent pas dans les trois communes impliquées Laneuveville, Saint-Nicolas-de-Port ou Ville-en-Vermois. Ça a été le cas, les réunions suivantes se sont déroulées au sein du Conseil Départemental 54. Si ce projet a été réenclenché c'est parce qu'on a pu enfin trouver des financeurs nouveaux et pas négligeables en l'occurrence l'Etat et la Métropole du Grand Nancy qui n'était pas forcément enclin et je pense que vous le savez au départ à participer au financement de ce projet. S'ils apparaissent aujourd'hui comme co-financeur de ce projet et j'y reviendrai c'est parce que le Maire de Laneuveville que je suis, a lié le projet de contournement de Saint-Nicolas-de-Port à la suppression du passage à niveau qui est à hauteur de la route de Bayon, c'est très important. Je suis parti d'un constat assez simple, si demain Métropole et l'Etat ne participent plus ou n'ont plus l'obligation de sécurisation du passage à niveau alors il y aura peut-être moyen de débloquer une enveloppe pour que ces deux partenaires participent au projet de contournement, c'est une importance absolue en tout cas d'avoir lié ces projets et en tout cas l'aboutissement a été positif.

Je ne rappelle pas la dangerosité du PM 129 tout le monde est au courant, pour votre information pas plus tard qu'il y a trois jours, il y a encore un bris de barrière qui a eu lieu donc c'est quand même assez fréquent. Aujourd'hui, je reviens vers vous : dernière réunion qui a eu lieu c'était le 18 octobre dernier au sein du Conseil Départemental 54, il a été acté que le projet de contournement ne se fera que si le passage à niveau de Laneuveville est fermé donc je vous laisse imaginer l'importance que nous avons les élus de notre commune en l'occurrence que j'ai un petit peu en tant que Maire de la commune et c'est pour ça qu'aujourd'hui nous en parlons. La position de notre commune est une condition sine qua non à l'évolution de ce projet. Sans une position formelle de notre Conseil municipal sur la suppression du passage à niveau, il n'y a pas les financeurs derrière pour le projet de contournement, cela relève de la compétence municipale nous devons faire une délibération pour supprimer le passage à niveau car c'est un pouvoir de police du Maire et comme le Maire fixe l'ordre du jour des conseils municipaux, si je n'étais pas convaincu par cette idée, par ce projet, je ne serais pas devant vous pour vous proposer la suppression du passage à niveau. On n'en est pas encore là mais presque, vous allez comprendre après.

Aujourd'hui pour faire simple, autour de la table : CD 54 25%, Métropole 25%, Région 20%, ça fait 65%, 5% des collectivités locales, Communauté de Communes et les deux communes et les 30% restants seront partagés entre CD 54, Région, Métropole et Etat qui intervient dans la boucle. Contrairement à ce qui a été écrit dans la presse, ce n'est pas le projet de contournement qui va permettre de fermer le passage à niveau, c'est le Maire de Laneuveville que je suis qui souhaite fermer le passage à niveau en raison de sa dangerosité qui libère des financeurs potentiels pour participer au projet de contournement de Saint-Nicolas-de-Port, il faut bien mettre les choses dans l'ordre chronologique. Aux personnes qui se nourrissent d'écrits mensongers afin de discréditer l'exécutif de notre commune, je réponds aujourd'hui très simplement : rien ne se serait passé sans la position de Laneuveville. Aux personnes qui nourrissent des écrits mensongers afin de discréditer l'exécutif de notre commune et qui vante l'action positive de notre Député Bazin, je vais vous citer les propos de notre Député lors de la réunion du 18 octobre dernier. Lors de sa prise de parole, le Député Bazin a dit : « je remercie le Maire de Laneuveville car sans lui ce projet n'aurait pas été réenclenché et Éric je te remercie personnellement » devant tout le monde. Lors de ma prise de parole suivante, j'ai plutôt joué la carte de l'humilité en disant que ce projet-là n'était pas né en 2020, on n'avait pas attendu d'être aux responsabilités pour que ce projet naisse, on avait juste réenclenché ce projet-là et qu'on était partie prenante, de manière assez humble.

Aujourd'hui clairement où on en est ? La commune de Laneuveville doit délibérer en Conseil municipal pour supprimer le passage à niveau et ça enclenche tout ce qui se passe derrière mais il reste une petite chose. Lors de cette réunion le 4 février ici et le 18 octobre au Conseil Départemental 54, j'ai à nouveau interpellé tous les partenaires sur le fait que je souhaite me présenter devant vous en Conseil municipal en vous proposant la suppression du passage à niveau mais également en vous parlant des personnes qui sont au-dessus de passage à niveau et qui sont à Laneuveville parce qu'il ne faut pas les oublier. Il y a quatre habitations et également les établissements DERREY. Aujourd'hui, la Métropole du Grand Nancy est en train de mener une étude d'impact sur le secteur pour voir concrètement comment on pourrait désenclaver ce partenaire financier et ces quatre habitations. Il y a 2 solutions qui sont sur la table soit on fait un contournement dans le contournement qui passerait au-dessus de NOVACARB, derrière le projet NOVAVOOD et qui rattraperait le vrai contournement

qui arrive près du chemin du radar à la Madeleine, clairement c'est un contournement dans le contournement, ce n'est pas la meilleure des idées. La 2^{ème} solution et à mon avis il n'y en a pas d'autres, sauf si vous en connaissez, c'est que ces personnes-là rattrapent le chemin le long de la voie ferrée pour ensuite déboucher sur la rue du Gros Chêne. Ce chemin-là aujourd'hui, vous le savez très bien, est dans un état on va dire pas du tout praticable, à titre personnel je l'utilisais il y a une dizaine d'années pour aller côté Coyviller, c'était un raccourci qu'on prenait beaucoup avec les personnes de mon quartier aujourd'hui c'est juste plus possible. Il n'est pas pensable pour moi d'envisager une remise en état de ce chemin là parce que ce serait un contournement dans le contournement et tout le monde l'emprunterait, tout le monde déboucherait sur la rue du Gros Chêne et nous partie prenante de ce projet, si on n'a pas fait cela pour générer un crédit positif auprès de nos habitants, se faire des amis clairement, ce n'est pas pour se faire des ennemis non plus, ce n'est pas d'actualité. Donc, on est en train d'envisager une solution avec la Métropole, qui rendra sa copie assez rapidement mais je voulais aujourd'hui d'ores et déjà alerter et vous alerter là-dessus sur cette volonté que j'ai d'arriver devant vous en vous disant ce qu'il va advenir des quatre habitations et des établissements DERREY. J'ai essayé d'être concis et rapide.

J'espère n'avoir rien oublié, est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur LAURENT : Pour confirmer, vous étiez bien présent à la réunion du 18 octobre au Conseil Départemental ?

Monsieur le Maire : Bien sûr.

Monsieur LAURENT : Ce n'est pas indiqué dans l'article.

Monsieur le Maire : Vous savez pourquoi je ne suis pas indiqué dans l'article ? Parce que si vous lisez bien l'article ; on parle bien des financeurs du projet et Ville-en-Vermois et Saint-Nicolas-de-Port, dans des hauteurs respectives différentes, participent financièrement au projet. La Communauté de Commune participe également au projet, c'est pour ça qu'elle est citée. Laneuveville, je pense que vous n'allez pas nous en vouloir, n'était pas là pour mettre des billes dans le projet, on n'est pas là pour financer le projet, en tout cas pas à mon goût, c'est pour ça qu'on n'est pas cité mais j'étais bien présent à cette réunion, j'ai eu la parole comme tout le monde, j'étais au même niveau que tout le monde. Je ne m'accorde pas plus d'importance que les autres personnes présentes, mais pas moins non plus.

I) Approbation du procès-verbal de la séance du 22/09/2022

Mme BMMES : Je suis notée « absente » et j'ai envoyé deux SMS pour m'excuser suite à un empêchement de dernière minute. Un à Monsieur SOUDANT qui m'a acté que c'était bon et un à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : On indiquera « absente excusée ».

Monsieur LAURENT : A la page 2, concernant ma première intervention, c'est une broutille, « nous ne faisons pas de la compète d'information » le début de phrase exact : « cela étant pour la complète information du Conseil municipal ». C'est assez drôle.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas volontaire, vous vous doutez bien. Ce sera rectifié.

Adopté avec 27 voix et 1 abstention.

II) Approbation de l'ordre du jour

Monsieur LAURENT : alors il existe un rapport d'activité 2021 de la Métropole du Grand Nancy. Ce rapport est transmis chaque année à l'ensemble des communes membres de la métropole et fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal. C'est une obligation prévue à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales. Le point 7 de l'ordre du jour indique la présentation du rapport d'activité et du développement durable cela concerne apparemment deux rapports or nous n'avons pas eu communication du rapport d'activité 2021 de la Métropole dans les documents préparatoires de conseil.

Monsieur le Maire : Le rapport d'activité sera vu lors du prochain conseil, aujourd'hui on se limite au point 7 au rapport d'activité sur le développement durable. Le rapport d'activité dont vous parlez, le 4^{ème} sera présenté au prochain Conseil.

Monsieur LAURENT : Je vous signale également que la présentation du rapport d'activité 2021 est prévue à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales mais que la présentation du rapport sur le développement durable est prévue à l'article L2311-1-1 du CGCT, il y a une erreur d'article pour le développement durable. L'article qui est cité c'est celui sur le rapport d'activité 2021 de la Métropole dans la délibération.

Monsieur le Maire : On va vérifier et rectifier si c'est le cas.

Monsieur LAURENT : Il y a une 2^{ème} anomalie, la présentation du rapport 2021 sur la gestion des déchets, elle est prévue à l'article L2224-17-1 du code général des collectivités territoriales et non conformément au décret n° 2000-404 comme indiqué, d'autant plus que ce décret a été abrogé.

Monsieur le Maire : On fera la remarque à la Métropole parce que nous avons repris l'article qui est marqué dans le rapport de la Métropole.

Monsieur LAURENT : Juste pour vous donner le sens de notre vote, du coup il y a quand même des anomalies, on votera contre.

Monsieur le Maire : Anomalies qui seront rectifiées si vérifiées.

Monsieur LAURENT : On vote contre quand même. J'ajoute que je vous ai déjà dit, d'autant plus que le sujet est important, que toutes les informations qui sont rajoutées à l'ordre du jour, vaudrait mieux qu'elles soient indiquées à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : C'est votre souhait.

Monsieur LAURENT : Ça permet quand même aux élus de répondre à ce que vous avez prévu de nous dire.

Monsieur le Maire : Vous avez eu la parole, vous avez pu répondre sur le sujet en question.

Monsieur LAURENT : Sauf que si ce n'est pas l'ordre du jour moi j'estime que le sujet ne sera pas évoqué.

Monsieur le Maire : En tout cas, moi je peux évoquer des sujets en amont du Conseil municipal.

Monsieur LAURENT : A ce moment-là vous ne risquez pas d'avoir des interventions, on n'a pas le temps de préparer.

Monsieur le Maire : Je suppose, je présume que vous connaissez bien vos dossiers, enfin j'espère. Je vous précise qu'en plus de l'ordre du jour, il y a deux questions diverses qui m'ont été posées, une par le groupe Ensemble construisons demain et une autre par Françoise BMMES. Nous traiterons les deux questions diverses à la fin du Conseil municipal.

Adopté avec 26 voix et 2 voix contre.

III) Intégrations et modifications au sein des commissions municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

Vu l'installation de Monsieur Patrick AIMÉ, Monsieur Sofiane OMARI et Madame Guylaine TROUVÉ-VALLÉE au sein du Conseil Municipal le 22 septembre 2022 ;

Considérant que les membres des commissions municipales sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Monsieur Patrick AIMÉ souhaite candidater pour les commissions Finances et Vie Economique et Urbanisme, Travaux, Sécurité, Transition Ecologique et Mobilités suite à la démission de Monsieur Geoffrey BALLAND.

Monsieur Sofiane OMARI souhaite candidater pour la commission Urbanisme, Travaux, Sécurité, Transition Ecologique et Mobilités en remplacement de Madame Anne-Sophie GAVRILOFF qui candidate pour la commission Education, Affaires scolaires, Jeunesse et Petite Enfance en remplacement de Madame Magali BAZIN.

Madame Guylaine TROUVÉ-VALLÉE souhaite candidater pour la commission Action Sociale, Personnes Agées, Solidarité, Santé et Handicap suite à la démission de Madame Katy DELAPLACE.

Madame Magali BAZIN souhaite candidater pour les commissions Sports et Associations Sportives et Fêtes, Cérémonies, Culture, Vie Associative et Jumelage suite à la démission de Madame Sylvie HARLEPP.

Il est proposé au Conseil de désigner :

- Monsieur Patrick AIMÉ pour les commissions Finances et Vie Economique et Urbanisme, Travaux, Sécurité, Transition Ecologique et Mobilités,
- Monsieur Sofiane OMARI pour la commission Urbanisme, Travaux, Sécurité, Transition Ecologique et Mobilités,
- Madame Anne-Sophie GAVRILOFF pour la commission Education, Affaires scolaires, Jeunesse et Petite Enfance,
- Madame Guylaine TROUVÉ-VALLÉE pour la commission Action Sociale, Personnes Agées, Solidarité, Santé et Handicap,
- Madame Magali BAZIN pour les commissions Sports et Associations Sportives et Fêtes, Cérémonies, Culture, Vie Associative et Jumelage.

Monsieur LAURENT : Nous tenons à préciser à nos nouveaux collègues qui intègrent ces commissions que nous avons suspendu nos participations aux commissions en début d'année et que nous n'envisageons pas d'y retourner dans le contexte actuel.

Monsieur le Maire : Tout le monde est au courant.

Monsieur LAURENT : Nos nouveaux collègues, pas forcément.

Monsieur le Maire : Là tout le monde est au courant. C'est vrai ce que je dis, quand je dis tout le monde est au courant, tout le monde est au courant. Il ne faut pas toujours dire le contraire de ce que je dis.

Monsieur LAURENT : Maintenant oui.

Adopté à l'unanimité.

IV) Relais Petite Enfance « La Bulle d'Air » mutualisé entre les communes de Laneuveville-devant-Nancy et Jarville-la-Malgrange : création du poste de responsable de Relais Petite Enfance

Rapporteur : Madame Sylvie COLIN

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;

Par délibération du 22 septembre 2022, le conseil municipal a décidé la création du Relais Petite Enfance (RPE) « la bulle d'air », mutualisé avec la commune de Jarville-la-Malgrange.

Dans ce cadre, le règlement de fonctionnement et la répartition des charges entre les deux communes ont été validés.

Ce projet est en état d'avancement et les travaux d'aménagement permettant l'accueil du RPE au sein des bâtiments situés rue Robert DAMERY vont prochainement pouvoir débuter.

Aussi, afin de poursuivre la mise en œuvre de cette convention, il est nécessaire d'engager le recrutement de l'agent qui aura la charge du RPE.

Après concertation avec la commune de Jarville-la-Malgrange, il est déterminé que le rôle du « responsable de relais petite enfance » mutualisé (entre les villes de Laneuveville-devant-Nancy et Jarville-la-Malgrange) s'inscrit dans l'objectif de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) afin d'améliorer l'information et l'accompagnement des familles sur l'ensemble des modes d'accueil ainsi que la qualité et la professionnalisation de l'accueil individuel.

L'activité du responsable de relais se développe autour de 3 missions essentielles :

- Informer les parents et les (futurs) professionnels de la petite enfance ;
- Offrir un cadre de rencontre et d'échanges des pratiques professionnelles ;
- Contribuer à une fonction d'observation du territoire.

Pour occuper ces fonctions, il est proposé au Conseil de créer au tableau des effectifs de la collectivité un poste de responsable du RPE qui appartiendra au cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants, relevant de la catégorie A et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Madame COLIN : Je reviens vers vous concernant le Relais Petite Enfance dont nous avons parlé au précédent Conseil municipal le 22 septembre. Nous avons effectivement acté la création d'un RPE qui sera appelé « La Bulle d'air » et je vous rappelle que celui-ci est mutualisé avec la commune de Jarville. Le règlement et la répartition des charges entre nos deux communes ont été validés et les travaux vont débuter très prochainement, ce RPE, je vous le rappelle, sera situé à côté de la halte-garderie existante. Dans le cadre donc de cette création de RPE, il faut recruter un agent qui sera à la fois le responsable de ce Relais petite enfance et l'animateur. Vous avez eu connaissance de sa fiche de poste qui correspond donc aux objectifs qui sont fixés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales et qui s'articule essentiellement autour de trois missions qui sont essentielles ; la première étant d'informer les parents et les professionnels notamment sur tout ce qui est mode de garde d'accueil individuel et collectif sur le territoire. La deuxième mission c'est d'offrir un lieu, un cadre de rencontre et d'échange de pratiques afin de contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles mais aussi pour promouvoir ce métier et sensibiliser à tout ce qui est formation continue tout au long de la vie. La troisième mission c'est de contribuer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil sur le territoire du jeune enfant et de la couverture justement des besoins. Enfin je dirais que ce RPE doit s'inscrire surtout dans le tissu local social en tissant notamment une relation de proximité avec la population du territoire. Cet agent donc doit piloter le projet de RPE en l'élaborant bien évidemment à partir de diagnostics que nous avons déjà faits et nous lui fournirons notamment dans le cadre de l'ABS et de la CTG. Alors ce poste requiert bien évidemment des compétences qui sont significatives notamment en direction des adultes puisqu'on va avoir des professionnels qui vont s'y présenter mais aussi des parents et puis des enfants qui seront reçus au sein de ce Relais petite enfance lors d'animations diverses et variées. Le Conseil d'administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales a validé donc cette fiche de poste qui vous est jointe à cette délibération, fiche de poste donc qui est dans le but de recruter le futur responsable de ce RPE.

Madame BMMES : J'ai vu un moment que le recrutement serait fait après que l'agrément serait donné par la CAF, est-ce qu'elle l'a donné récemment ?

Madame COLIN : Le recrutement va débuter dès après cette libération puisque la CAF a déjà donné son accord pour ce Relais petite enfance.

Madame PELTE : Nous attirons votre attention sur le fait que le Conseil d'administration de la CAF doit valider le profil de poste de l'animateur pour que le RPE puisse bénéficier de la prestation de services versée par la CAF.

Madame COLIN : Je viens de le dire.

Madame PELTE : Non, alors effectivement mais la deuxième chose c'est que lorsque la personne sera recrutée ou en cours de recrutement il faudra que la CAF valide son profil donc la personne.

Madame COLIN : Oui mais tout à fait. J'ai bien compris ce n'est pas la fiche de poste, ce sera fait dans le cours des choses et de toute façon le recrutement sera fait, mutualisé également avec la ville de Jarville et avec un membre de la Caisse Nationale des Allocations Familiales qui sera présent lors du recrutement donc c'est quelque chose qui va se faire je vous rassure en bonne et due forme.

Madame PELTE : Très bien, c'était juste pour attirer l'attention, c'est tout. Autre chose aussi, la CAF du territoire de Nancy Métropole a désigné U2AF 54, c'est à dire l'Union des Associations d'Aide à la Famille de Meurthe-et-Moselle comme nouveau porteur de la coordination petite enfance donc peut-être qu'il serait intéressant de se rapprocher également de ces partenaires.

Madame COLIN : On s'est déjà rapprochés de ces partenaires et ce sera l'une des missions du responsable de ce RPE que de travailler en réseau, c'est d'ailleurs écrit dans la fiche de poste si vous la relisez. C'est très très important, ce n'est pas à vous que je vais je vais l'apprendre, ce travail en réseau avec tous les partenaires.

Madame PELTE : Effectivement je connais un petit peu le Relais Petite Enfance.

Monsieur le Maire : Beaucoup même.

Madame PELTE : Non, je n'ai pas cette prétention. C'est pareil, j'ai énormément de chance de travailler avec des très bons collaborateurs également. Vous parliez de travaux très prochainement qui débutaient, on a déjà une date ?

Madame COLIN : Il n'y a pas de date arrêtée mais de toute façon les travaux vont débiter pour la fin de l'année civile. Les entreprises auront à faire énormément de choses en régie avec le centre technique municipal.

Adopté à l'unanimité.

V) Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Métropole du Grand Nancy

Rapporteur : Patrice MARCHAL

Conformément au Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets qui a été présenté au Conseil de la Métropole du Grand Nancy, doit être soumis au Conseil Municipal de chaque commune membre, pour information et sans voix délibérative, avant d'être mis à disposition du public.

Monsieur le Maire : Ce rapport est soumis au Conseil pour information, il n'y a pas de vote.

Monsieur FREMY : J'aimerais que, je ne sais pas si tu as eu des informations complémentaires, si on prend la première slide, on voit que le tonnage des emballages augmente, généralement quand le tonnage des emballages augmente, le tonnage des ordures ménagères baisse, ce qui à nouveau est le cas ici. Soit effectivement les gens consomment plus ; ce n'est pas tout-à-fait la tendance, soit on y inclut les tonnages des professionnels, soit et c'est ce qu'on avait constaté autrefois pour autant il n'y avait pas grand-chose qui avait été fait, il y a des extérieurs qui viennent apporter leurs déchets.

Monsieur le Maire : Ça continue.

Monsieur FREMY : Quelle est la mauvaise raison de cette augmentation, je parle de la partie ordures ménagères ?

M. Patrice MARCHAL : Je n'ai pas l'info. En revanche, comme tu l'as bien soulevé, 24 % sur les emballages, c'est aussi parce qu'il y a une modification entre 2020 et 2021 où on a mis dans les sacs transparents tous les emballages alors qu'avant ce n'était que les plastiques... et donc ce qui a entraîné une forte augmentation des possibilités de recyclage, du tonnage.

L'explication, que j'ai pu avoir dans le rapport, est qu'il y avait eu pas mal de travaux suite au Covid... qui pourraient et qui seraient liés à l'augmentation des gravats, c'est peut-être une des raisons.

M. FREMY : Les gravats, ce n'est pas ce qui coûte le plus cher.

M. Patrice MARCHAL : Non, ce n'est ce qui coûte le plus cher mais c'est ce que fait augmenter le tonnage. Dans les déchetteries, sauf à la fin, ils ont intégré les gravats dans le tonnage.

Mme COLIN : L'augmentation des emballages serait peut-être due aux commandes sur internet de paquets.

M. Patrice MARCHAL : Ça peut être une des raisons parce qu'il y a une augmentation considérable des cartons.

M. FREMY : Je trouve que c'est plutôt une bonne nouvelle, ça veut dire qu'il y a un engagement, le fait aussi que ça augmente au niveau des déchetteries. Le fait qu'il y a une vraie prise de conscience. Le plus gênant ; on devrait avoir une baisse significative des ordures ménagères parce que c'est ce qui coûte cher et c'est ce qui va coûter très cher. D'autant plus que là ce qu'on voit cette année, il y a une chute assez importante de la valorisation de tous les emballages.

Monsieur le Maire : Mais l'objectif c'est bien de pouvoir réduire le tonnage des déchets ménagers.

M. FREMY : Parce qu'il est quand même élevé ; ce qui est surprenant aussi.

Mme COLIN : Mais finalement il n'a pas tant augmenté, justement c'est peut-être parce que les gens pratiquent plus le tri, qu'il y a plus d'emballage ; + 24 % de tonnage d'emballage parce que les gens pratiquent le tri et que les ordures ménagères n'augmentent pas tant que ça finalement.

M. FREMY : Elles devraient baisser en fait. C'est un effet de vase communicant sauf si effectivement il y a une augmentation de la part de travaux parce que les gens consomment plus. Ce n'est pas vraiment la tendance nationale sur ces aspects-là. Par contre, il y a une vraie tendance qui consiste à effectivement, je me souviens de l'image qu'on avait vu à l'époque, un mec arrivait, il s'arrête, il ouvre le coffre et il jette tout, ça nécessite une réaction qui soit forte de la collectivité.

M. LOMBARD : Il y a peut-être l'effet masque anti-Covid aussi.

Mme COLIN : Ce n'est pas ça qui pèse, ça ne fait pas des tonnes.

M. FREMY : Aujourd'hui avec mon association, on a mis en place la collecte des masques et la revalorisation, ça ne pèse pas grand-chose.

M. GAVRILOFF : 2021, c'est peut-être un effet de rattrapage, les gens ont consommé plus par rapport à 2020. Effectivement, c'était la période Covid, les gens ont été un peu « stressés » par tout ça alors est-ce qu'ils se sont rattrapés, qu'ils ont consommé un peu plus de tout un tas de choses et en particulier de l'alimentaire puisque je vous rappelle qu'à l'époque, il fallait un masque, un papier pour aller chercher la baguette et faire ses courses, en 2021 ça s'est libéré et peut-être que les gens ont eu une frénésie toute modérée, ce qui explique peut-être l'augmentation de ces déchets ménagers.

Mme TROUVÉ-VALLÉE : En page 9, on nous parle de l'étude d'optimisation des déchetteries et il est bien indiqué en 2021, il y a eu un diagnostic établi et en 2022 il y a eu le résultat de cette étude, vous pouvez nous en parler, ça vous a été présenté en commission à la Métropole.

M. Patrice MARCHAL : Je n'ai pas eu le retour.

Mme TROUVÉ-VALLÉE : Parce qu'on est en droit de s'interroger sur la déchetterie de Laneuveville quand on voit les chiffres.

M. Patrice MARCHAL : Il est certain qu'il y a une réflexion au niveau de la Métropole sur la pérennité de cette déchetterie et de même que celle d'Heillecourt parce que même si celle d'Heillecourt a quelques pour cent en plus mais qui n'est pas non plus énorme par rapport à celle de Vandoeuvre ou Essey mais ça s'explique aussi c'est parce que tout simplement on ne peut pas y mettre tous les déchets c'est à dire à partir du moment où on y va et qu'un panneau de bois, de meubles et qu'on a autre chose, qu'est-ce qu'on fait : on va directement à Vandoeuvre.

M. BERNARD : Ou dans le fossé.

M. Patrice MARCHAL : Ou dans le fossé mais ça c'est un autre sujet.

M. BERNARD : Il suffit de regarder notre déchetterie, les meubles et le matériel électrique ne sont pas acceptés et il suffit de regarder dans le fossé de la Côte Grise, il y a des télévisions, tout ce qu'on veut donc effectivement on peut se poser la question pourquoi il y a de plus en plus de déchets sauvages.

Monsieur le Maire : A partir du moment où visualiser dans le tableau que notre déchetterie est à 2,44%, de mémoire, d'utilisation, elle est en danger, il faut dire les choses ; elle est en danger. Elle n'a pas de capacité d'extension, c'est aussi un énorme handicap donc elle est en danger. Un jour la question se posera. L'année dernière on en a déjà parlé. Bien évidemment, fermer une déchetterie en 2022, je le répète c'est assez ubuesque mais on ne sait pas de quoi l'avenir est fait. C'est à craindre un jour.

M. Patrice MARCHAL : On peut quand supposer que s'ils ferment deux déchetteries, c'est pour en faire une qui soit avec des possibilités et des capacités de réception qui soient à la hauteur de celles de Vandoeuvre ou d'Essey.

Monsieur le Maire : Pour optimiser. Ce n'est pas encore d'actualité.

M. Patrice MARCHAL : En revanche, ce que je mettrais en avant et qui n'est pas dans les rapports ce sont les déchets qui sont non recyclables, qui sont non incinérés... C'est quand même une quantité non négligeable.

Monsieur le Maire : Ce qu'on appelle les combustibles solides de récupération.

M. FREMY : Ça peut être NOVASTEAM ou ça peut être le projet SOLVAY.

M. Patrice MARCHAL : Aussi.

M. FREMY : NOVASTEAM c'est 100 000 tonnes, SOLVAY c'est 300 000.

M. Patrice MARCHAL : On va quand même dans le bon sens.

M. LAURENT : Je voulais savoir où en était la réflexion au niveau de la Métropole concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en fonction du poids des déchets.

M. Patrice MARCHAL : La question a été soulevée et ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. FREMY : Un essai a été fait sur Laneuveville, non ? On n'a pas de retour ?

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de retour qui a été fait sur cette thématique-là. Clairement le sujet a été évoqué quand on a été pucé sur les bacs que nous avons tous mais franchir une étape et en arriver comme ça se fait dans les communautés de communes ; avoir une pesée individuelle ; on n'en est pas encore là.

M. Patrice MARCHAL : Une des infos qui avait été remontée c'est que les communes qui avaient installé les puces n'étaient pas totalement satisfaites, ce n'est pas ce qui entraîne une diminution des ordures qui soit franche.

M. LAURENT : Certaines communes installent des cadenas. Il peut y avoir des familles modestes qui ont un enfant handicapé qui auront plus de poids de déchets qu'une famille de cinq enfants.

M. Patrice MARCHAL : Pour le moment, la question a été soulevée mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Pas de réponse pour le moment.

L'assemblée prend acte.

VI) Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole du Grand Nancy

Rapporteur : Jean-Paul GAVRILOFF

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement qui a été présenté au Conseil de la Métropole du Grand Nancy, doit être soumis au Conseil Municipal de chaque commune membre, pour information et sans voix délibérative, avant le 31 décembre de l'année en cours avant d'être mis à disposition du public.

M. GAVRILOFF : Ce qui est important, des travaux concernant la renaturation du ruisseau du Frahaut et éventuellement d'autres travaux puisque vous le savez sans doute les habitants de l'immeuble River's Bay ont des problèmes d'odeurs, ça s'explique par un tas de phénomènes. On a eu une réunion technique en Mairie avec les techniciens de la Métropole, le problème n'est pas encore solutionné mais en voie de résolution, ça passe par la renaturation du ruisseau du Frahaut mais également d'autres travaux qui s'imposeront dans le quartier 5 Fontaines, Nayeux ou autre.

Mme TROUVÉ-VALLÉE : A quelle échéance ?

Monsieur le Maire : A partir de 2024 progressivement dans le temps, on n'a pas énormément de données pour le moment, on a demandé à la Métropole qui va le faire d'organiser une réunion publique pour expliquer aux habitants du quartier ce qui va se passer exactement.

M. GAVRILOFF : Grosso modo, une centaine de pavillons où le raccordement au réseau public n'est pas fait correctement, ça s'explique historiquement et notamment la manœuvre consistera à créer des réseaux séparatifs ; eaux pluviales et eaux usées en remplacement des collecteurs et ça améliorera la situation. Je vous invite, pour ceux qui ne l'ont pas fait, à parcourir ce rapport de 92 pages qui est très bien fait et complet.

Monsieur le Maire : On a conscience que le rapport est aussi fourni.

Mme TROUVÉ-VALLÉE : Jean-Paul, tu peux confirmer que ce qui concerne la création de la prise d'eau en Meurthe, le dossier d'autorisation, je lis page 34, devait être déposé au mois de mai 2022, ça a été fait ? Ils vous ont donné de l'information, vous avez dû être au courant par les commissions.

M. GAVRILOFF : Je pense que ça a été fait.

Mme TROUVÉ-VALLÉE : Apparemment, tu ne sais pas.

Monsieur le Maire : Ça a été fait. En revanche, le captage de l'eau dans la Meurthe, ils nous parlent d'un horizon de 2 à 3 ans, pas avant. Ce n'est pas imminent comme on peut l'entendre parfois.

M. GAVRILOFF : C'est en 2023 les premiers travaux et la première goutte d'eau de la Meurthe coulera dans les tuyaux en 2025, 2026, c'est l'horizon qui est affiché. Les retards sont imputables, d'après ce qui est mentionné dans le rapport, aux deux années Covid 2020 et 2021. Le Covid a peut-être bon dos pour certaines choses. Moi, je lis ce qu'il y a dans le rapport, je ne peux pas inventer.

L'assemblée prend acte.

VII) Rapport d'activité et de développement durable 2021 de la Métropole du Grand Nancy

Rapporteur : Patrice MARCHAL

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité et de développement durable 2021 qui a été présenté au Conseil de la Métropole du Grand Nancy, doit être soumis au Conseil Municipal de chaque commune membre, pour information et sans voix délibérative, avant le 31 décembre de l'année en cours avant d'être mis à disposition du public.

Monsieur le Maire : Je sais que les rapports sont très riches et fournis, les documents que nous avons en diaporama que nous vous présentons, si vous le souhaitez, on vous les transmettra. Ce sont des condensés bien réalisés. C'est vous qui décidez.

Mme GAVRILOFF : Première question à l'attention de M. MARCHAL, pourrait-on avoir un petit point sur l'éco-quartier ? Ma deuxième question pour Mme COLIN puisque le code général des collectivités territoriales prévoit que les conseillers métropolitains qui représentent la commune présentent un rapport d'activité en conseil municipal au moins deux fois par an. L'an dernier, vous ne nous aviez rien présenté mais c'est peut-être parce que l'année 2020 n'était pas complète ou peut-être que vous nous présenterez votre bilan d'activité au mois de décembre.

Mme COLIN : Volontiers.

Mme GAVRILOFF : Ce n'est pas volontiers, c'est le code général. Je vous remercie.

M. Patrice MARCHAL : Concernant l'éco-quartier, c'est l'agro-quartier.

Mme GAVRILOFF : Oui l'agro-quartier.

M. Patrice MARCHAL : D'accord. C'est toujours en stand-by puisqu'il faut un consensus, comme cela a déjà été précisé, des trois municipalités et actuellement il n'y a toujours pas de consensus.

Mme GAVRILOFF : Les points de blocage sont lesquels ?

M. Patrice MARCHAL : Je dirais que sur Jarville, il n'y en a pas puisqu'ils sont très faiblement concernés car c'est une zone sur le territoire qui est de toute façon polluée sur laquelle, à part remettre des arbres, je ne vois pas ce qu'on pourrait faire d'autre. En revanche, il y a des discussions sur la partie Heillecourt et Laneuveville et notamment sur les différents plans de circulation qui nous ont été soumis par rapport au projet qui est envisagé. En revanche, sur celui où nous sommes d'accord, c'est sur la partie opposée qui concerne toute la zone de maraichage. La proposition qui a été faite démarre de mettre en maraichage de la voie ferrée, près du château de Montaigu jusqu'en haut au niveau du chemin de Baquechamp, toute la bande qui longe le verger pédagogique. Ce serait faire ça a minima, ça on est entièrement d'accord en revanche on est en discussion car ils veulent remettre une petite bande aussi au niveau du chemin de Baquechamp et puis dans le plan de circulation qui nous a été soumis, on n'est pas d'accord parce qu'il y aurait une route qui arriverait pratiquement au niveau de l'école des 5 Fontaines. Ils vendraient rendre constructible la partie qui se trouve entre les 5 Fontaines et le chemin de Baquechamp avec un axe routier important qui irait pratiquement au centre et qui arriverait à l'école des 5 Fontaines et ça on ne veut pas. Les constructions dans le projet qui nous a été soumis, et ça on n'est pas d'accord non plus, ça concerne plus Heillecourt, qui iraient de derrière le collège

jusqu'au centre de pompage et jusqu'à la route de Fléville/Heillecourt. Tout ça serait potentiellement dans le projet qui nous a été soumis.

Monsieur le Maire : le point blocage principal, c'est le début de tout, c'est ce qui a occasionné un an de retard faut quand même le reconnaître, c'est le manque de desserte de transport pour la commune d'Heillecourt. On a fait trois réunions où à chaque fois on nous présentait le même projet sans réelle avancée en termes de transports et dernièrement on a eu une réunion où un projet structurant des transports a été proposé à Monsieur le Maire d'Heillecourt qui a été validé donc ce qui nous permet de prolonger la suite des discussions.

Le timing c'est que nous avons une réunion le vendredi 25 novembre à 14h30, prochaine réunion où là on va nous représenter la desserte transports pour Heillecourt avec l'illustration de l'habitat, du maraîchage et les différenciations en termes d'urbanisme. Je vous dis ça, parce que Patrice l'a dit tout à l'heure, il y a des choses que nous ne souhaitons pas ; clairement des bâtiments de quatre étages, logements sociaux en plein milieu d'habitats privés, sachez-le, c'est ce qui est proposé, ça ne sera pas comme ça.

On accepte bien entendu dans le cadre d'un lotissement, de toute façon le bâtisseur le prévoit donc nous n'avons pas le choix, d'avoir du logement social mais comme ce qui s'est très bien fait aux 5 Fontaines, rue Victor Hugo par exemple, vous avez des petites maisonnettes sur deux niveaux ; rez-de-chaussée et 1^{er} étage, il y a quatre habitations par lot. Vous avez différents secteurs, nous on est d'accord pour faire ces réalisations-là mais pas des bâtiments de quatre étages, logements sociaux en plein milieu ; ça on a dit non.

M. LAURENT : Ce rapport, sur ce sujet-là, est un peu trompeur parce que pas un mot sur le projet d'urbanisation.

Monsieur le Maire : De Fonteno ?

M. LAURENT : Oui.

Monsieur le Maire : C'est parce qu'il n'y a rien actuellement. Patrice est allé loin, il vous a donné l'esquisse quasiment de ce qui a été refusé par tout le monde pour le moment.

M. LAURENT : Quand on dit projet, ça veut dire l'avenir. Projet d'agro-quartier, on a l'impression que ça va être que des espaces verts.

M. Patrice MARCHAL : Non, sur la surface totale, il y a environ six hectares de maraichage. Tout le reste, c'est de la construction.

M. LAURENT : Le terme d'agro-quartier, je ne sais pas d'où ça sort. Je connaissais les éco-quartiers.

M. Patrice MARCHAL : L'idée est d'avoir du maraichage avec une vente directe qui serait au croisement juste au-dessus au niveau de Jarville où il y avait les chevaux avant près du gymnase. Ce sont des projets.

Monsieur le Maire : Le libellé vient du fait qu'au départ c'était vraiment un projet de maraichage.

M. LAURENT : Je signale que la Métropole de Bordeaux intitule son rapport : « rapport de transition écologique et sociale 2021 » au lieu de « développement durable ». Evoqué déjà dans les années 70 concernant les inégalités sociales la notion de développement durable est officialisée lors du sommet de la terre qui s'est tenu à Rio en 1992 en y donnant une dimension environnementale. Que s'est-il passé depuis ? Le jour de dépassement arrive chaque année de plus en plus tôt dans un contexte marqué par des phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents. Cette année, le jour du dépassement a été franchi le 28 juillet, ça signifie qu'à partir de cette date l'humanité a consommé l'ensemble des ressources que la planète est capable de produire en un an. Selon l'ONG WWF actuellement il faudrait une planète 3/4 pour régénérer ce que l'humanité consomme. On ne peut ignorer le réchauffement climatique qui ne sera certainement pas limité à un 1,5° en moyenne sur la terre au cours de ce siècle avec les conséquences qu'on peut attendre pour l'humanité. Alors, est-ce bien sérieux de la part des politiques de laisser croire au développement durable, soyons réalistes l'heure n'est pas au développement durable mais évidemment à la transition écologique pour que nos enfants et les générations futures puissent continuer à vivre le plus longtemps possible sur notre terre car pour l'instant nous ne disposons pas d'une 2^{ème} planète.

Monsieur le Maire : Je vous l'avais dit l'année dernière. Je partage votre point de vue sur la dénomination.

L'assemblée prend acte.

Monsieur le Maire : Les points à l'ordre du jour sont terminés. Je vais procéder aux deux questions diverses. Je vais donner la parole à Mme BMMES pour sa question, on vous écoute.

Mme BMMES : A l'heure où la plupart des collectivités ont déjà pris des mesures pour faire face aux augmentations des coûts et notamment de ceux de l'énergie je suis très étonnée de voir que le sujet n'est pas abordé dans le cadre de l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Pourriez-vous nous dire quel est l'impact financier des augmentations pour notre commune, quelles sont les mesures déjà prises par la Métropole s'appliquant à notre territoire et comment la commune envisage de faire face à ces dépenses supplémentaires et de répondre à l'appel de la Métropole de prudence et de vigilance. Y-a-t-il un plan de sobriété ? Quelles méthodes de travail ? Quels impacts sur nos concitoyens.

M. Patrice MARCHAL : La consommation de gaz s'élève à 65 000 € environ, la consommation d'électricité s'élève à environ 75 000 €.

Je peux vous indiquer aussi que ce sont principalement les établissements scolaires qui consomment. Pour répondre à la 2^{ème} question, qu'est-ce que la municipalité envisage ? Ça ne nous concerne pas en termes de coût financier, on a déjà demandé de diminuer l'éclairage alors pas d'extinction dans un premier temps, on verra si techniquement c'est possible.

On a demandé, avant c'était 30 et 50% selon les fourchettes horaires (de 22h à minuit, de minuit à 5h et de 5h à 6h), on a demandé 50 et 70 %.

Mme BMMES : ça c'est que la Métropole fait déjà sur son territoire.

M. Patrice MARCHAL : Non. Chaque commune gère son éclairage. Il y a encore quelque temps, des communes restaient à 100%.

M. GAVRILOFF : Une précision, on ne peut faire de l'abaissement que lorsque les lampadaires sont équipés de LED, ce qui est important.

Mme BMMES : Tu nous as donné les coûts gaz et électricité, quelle est la surconsommation par rapport au tarif prévisionnel ?

M. Patrice MARCHAL : Pour le moment, on ne sait pas parce qu'on arrive en fin d'année et ce n'est pas encore négocié les tarifs pour l'année prochaine. Les variations sont tellement importantes en ce moment. L'estimation est de 3 à 5 fois.

M. GAVRILOFF : La Métropole avait conseillé 3 ; 3* 65 000 et 3* 75 000.

M. Patrice MARCHAL : Les négociations sont en cours.

Monsieur le Maire : On est en plein dans la réalisation du budget 2023 donc imaginez les contraintes que cela implique.

M. Patrice MARCHAL : Il y a quand même des choses qui ont été faites au niveau de la municipalité ; on a diminué la température en respectant les directives du gouvernement en mettant 19° dans les classes. On a mis en place et des installations sont encore en cours pour avoir un suivi continu des températures parce que ça ne sert à rien de chauffer des pièces qui peuvent être ensoleillées...

Améliorer et réfléchir à encore mieux isoler en sachant qu'il y a quand même eu sur les précédents mandats de gros travaux qui ont été faits dans les différents bâtiments, quand on a déjà bien avancé, c'est compliqué d'améliorer encore même si on peut, on y réfléchit. On va voir ce qu'on peut continuer à faire. Il reste encore dans ce bâtiment des néons, on va voir pour les mettre. On avait changé les robinets thermostatiques car certains étaient défectueux. A chaque fois cela a un coût.

Mme COLIN : Les lampes dans les écoles ont été remplacées par des LED ce qui n'est pas négligeable parce que le coût est très élevé. On en a mis encore le mois dernier aux 5 Fontaines pour 4000€. On a effectivement fait un plan de sobriété énergétique pour la commune qui est paru dans la presse je ne sais pas à quelle date si quelqu'un peut me le rappeler dans lequel on expliquait justement toutes les démarches qui ont été faites par rapport aux associations avec courrier fait aux associations utilisateurs de locaux municipaux et puis les consignes que nous avons tenté d'insuffler concernant la fermeture des portes, des lumières, utilisation des locaux.

M. Patrice MARCHAL : Par exemple pour les illuminations de Noël, seule la Mairie sera illuminée. Il n'y aura pas d'illuminations de Noël sur les candélabres.

Mme COLIN : Pour le village de Noël, on est passé de 10 jours à 4 jours justement dans le cadre de cette sobriété énergétique.

Monsieur le Maire : 2^{ème} question, je donne la parole au groupe « Ensemble construisons demain » représenté par Mme GAVRILOFF.

Mme GAVRILOFF : Merci Monsieur le Maire. Des habitants ont observé une construction, un parking d'environ 400 m² rue du Caucase dans un champ qui est à priori dans une zone non constructible. Ils ont adressé un courrier pour savoir si nous avons des informations concernant ces travaux, ce n'était pas le cas bien évidemment et donc on voulait savoir si vous aviez des informations, quelle est la nature exacte de ce chantier ? Est-ce qu'il y a eu une déclaration de travaux ? Est-ce que toutes les règles d'urbanisme ont été respectées concernant ce chantier ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : En votre qualité de Maire, vous avez probablement été interpellé à ce sujet ? Oui. Est-ce que vous avez réponse à ces interrogations ? Oui.

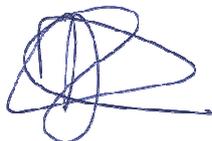
Pour vous dire déjà que j'ai effectivement été interpellé par un groupe d'habitants comme vous le dites, je précise que cette interpellation-là a été anonyme sur fond de racisme, discrimination donc je n'ai pas eu le bonheur de pouvoir répondre parce que je ne savais pas à qui répondre pour vous dire la vérité donc j'ai classé ce courrier-là dans ma petite pochette que j'ai de courriers anonymes pour lesquels je ne peux pas répondre malheureusement. Je comptais vous faire réponse directement dès que j'ai eu connaissance de votre courrier, je vous ai préparé une réponse mais je la lis quand même au sein de ce Conseil municipal : les travaux réalisés sur le chemin du Caucasse, je précise : pas le chemin du Caucase mais en tout cas au cadastre c'est inscrit comme le chemin du Caucasse, et d'ailleurs nous avons, il y a maintenant un an, un panneau pour chemin-là qui n'existait pas. Les travaux réalisés concernent la construction d'une clôture sur deux parcelles ces travaux ont effectivement été autorisés le 21 avril 2022 dans le cadre d'une déclaration préalable de travaux. Pour votre information une vérification a même été faite sur place par moi-même et Florian Davoine du service urbanisme. Vous évoquez dans votre courrier d'une construction, d'un parking d'environ 400 m² alors ce n'est pas une construction qui a été faite, ce n'est pas une pose d'enrobés qui a été faite, ce sont des graviers qui ont été utilisés pour couvrir le sol. Pour votre information, le code de l'urbanisme ne dispose pas d'un réel fond juridique pour interdire en tout cas la pose de graviers. Pour le code de l'urbanisme, une construction est un ouvrage fixe et pérenne comportant ou non des fondations et générant un espace utilisable par l'homme en sous-sol ou en surface ce qui signifie que la pose de gravier n'est pas une construction au sens de l'urbanisme donc couvrir de gravier ce qui implique d'utiliser cette surface-là ne demande pas de déclaration à produire pour ce type de travaux donc la déclaration qui a été faite est bien pour la clôture donc aucune infraction n'est commise en l'espèce. J'ajouterais accessoirement que mettre des graviers et certainement plus écologiques que poser un enrobé car ça permet au moins la perméabilisation du sol. Le règlement de la zone dont vous parlez c'est la zone A, elle dispose que les occupations et les utilisations du sol sont interdites à l'exception de celles admises dans l'article 2 et l'article 2 ça concerne uniquement des exploitations agricoles donc effectivement on peut considérer que le stationnement de véhicules sur ces graviers ne respecte pas la réglementation donc est verbalisable par un procès-verbal mais avant d'en arriver là bien entendu il est prévu d'aller voir la personne, de prendre attache auprès du contrevenant pour lui demander de libérer l'espace de ses véhicules.

Mme GAVRILOFF : Mais nous non plus nous n'avons pas les coordonnées de cette personne.

Monsieur le Maire : Je me dispenserais bien de recevoir ce type de courrier anonyme, dont certains proviennent d'un groupe qui se nomme « Les murmures du Frahaut » pour ne pas le citer. Je n'invente rien, j'ai tous leurs courriers dans cette pochette. Le Frahaut a le vent en poupe au cours de ce mandat.

Je lève la séance à 21h30.

Le Maire
Eric DA CUNHA



La Secrétaire de séance
Axelle PICARD

